

further consideration of this subject and to report to the Council on the action which it has taken;

Further resolves to transmit the memorandum of the World Federation of Trade Unions to the Commission on the Status of Women for its consideration and for any suggestions it may wish to make to the Council; and

Invites non-governmental organizations in category A concerned to present their views on the subject to the ILO and to the Council.

un examen complémentaire de cette question et à faire rapport au Conseil sur les mesures qu'elle a prises;

Décide également de transmettre le mémo-
randum de la Fédération syndicale mondiale à la Commission de la condition de la femme, pour que celle-ci l'examine et présente au Conseil les propositions qu'elle peut désirer faire;

Invite les organisations non gouvernementales intéressées qui appartiennent à la catégorie A à faire connaître à l'Organisation internationale du Travail et au Conseil leur opinion sur la question.

122 (VI). Report of the second session of the Social Commission

*Resolutions of 1 March 1948
(document E/741)*

The Economic and Social Council,

Takes note of the report of the second session of the Social Commission.

A

CHILD WELFARE

1. *The Economic and Social Council,*

Approving of the resolution on a child welfare programme contained in that report;¹

Requests the Social Commission to give priority to questions of child welfare;

Requests the Secretary-General to study the desirability of combining the *Legislative and Administrative Series* on Child Welfare published by the League of Nations with the summary of the annual reports submitted to Governments, in a single comprehensive annual report on legislative, administrative and other developments in child welfare within Member countries, and to report thereon to the Social Commission at its third session.

2. *The Economic and Social Council, furthermore,*

Recognizing the urgent need for a speedy solution of the problem of children left in foreign countries as a result of the war, and

Taking note of the request of the General Assembly at its second session by resolution 136 (II) of 17 November 1947 that "the Secretary-General submit, in collaboration with the Director-General of the International Refugee Organization, or the Executive Secretary of its Preparatory Commission, a report on the progress and prospect of repatriation, resettlement and immigration of the refugees and displaced

122 (VI). Rapport de la deuxième session de la Commission des questions sociales

*Résolutions du 1er mars 1948
(document E/741)*

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission des questions sociales sur sa deuxième session.

A

PROTECTION DE L'ENFANCE

1. *Le Conseil économique et social,*

Approuvant la résolution relative à un programme de protection de l'enfance contenue dans ce rapport¹,

Invite la Commission des questions sociales à donner la priorité aux questions relatives à la protection de l'enfance;

Invite le Secrétaire général à étudier s'il y aurait avantage à combiner la *Série législative et administrative* relative à la protection de l'enfance publiée par la Société des Nations avec le résumé des rapports annuels des Gouvernements, sous forme d'un rapport général annuel unique sur les progrès juridiques, administratifs et autres réalisés en matière de protection de l'enfance dans les Etats Membres, et à présenter un rapport à ce sujet à la Commission des questions sociales lors de sa troisième session.

2. *Le Conseil économique et social, d'autre part,*

Reconnaissant la nécessité et l'urgence de résoudre rapidement le problème des enfants abandonnés dans les pays étrangers à la suite de la guerre, et

Prenant acte de la résolution 136(II) du 17 novembre 1947, adoptée par l'Assemblée générale lors de sa deuxième session, priant "le Secrétaire général de présenter, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation internationale des réfugiés ou avec le Secrétaire exécutif de sa Commission préparatoire, un rapport sur les progrès qui ont été réalisés et les possibilités qui s'offrent en matière de rapatriement,

¹ See document E/578, resolution No. 3, pages 10-12.

¹ Voir le document E/578, résolution No 3, pages 14 à 19.

persons, for consideration by the Economic and Social Council at its seventh session",

Requests that there be included in this report a specific account of the situation of children removed from their country of origin during the course of the war, and on measures taken or contemplated on their behalf as provided by Annex I, Part I, paragraph 4 of General Assembly resolution 62 (I),¹ and recommendations on what can be done to accelerate a final solution.

de réinstallation et d'immigration des réfugiés et personnes déplacées, et de le soumettre à l'examen du Conseil économique et social lors de sa septième session",

Demande que ce rapport comprenne un exposé détaillé de la situation des enfants enlevés de leur pays d'origine au cours de la guerre et des mesures prises ou envisagées à leur sujet, conformément au paragraphe 4 de la première partie de l'annexe I de la résolution 62(I) de l'Assemblée générale, ainsi que des recommandations sur les mesures qui pourraient permettre d'arriver plus rapidement à une solution définitive.

B

ADVISORY SOCIAL WELFARE SERVICES

The Economic and Social Council

Requests the Social Commission to submit to the Council at its seventh session a recommendation as to whether the advisory social welfare services should be continued in 1949; and, if continuation is recommended, to submit further recommendations regarding the extent, administration and methods of financing of these services, together with supporting facts.

FONCTIONS CONSULTATIVES EN MATIÈRE DE SERVICE SOCIAL

Le Conseil économique et social

Invite la Commission des questions sociales à soumettre à la septième session du Conseil une recommandation relative à la prolongation pendant l'année 1949 des fonctions consultatives en matière de service social et, si une telle prolongation est recommandée, à soumettre de nouvelles recommandations relatives à l'étendue des services consultatifs à leur administration et à leur mode de financement, en même temps que les précisions à l'appui de ces recommandations.

C

SOCIAL PROBLEMS IN UNDER-DEVELOPED AREAS

The Economic and Social Council

Approving of the resolution on social problems in under-developed areas, contained in the report of the second session of the Social Commission,¹

Requests the Secretary-General, in conjunction with the specialized agencies within their competence, and where Trust Territories are concerned, after consultation with and with the concurrence of the Trusteeship Council, in order to initiate action for the promotion of social amelioration, to initiate immediate studies and to collect and disseminate information and reports with respect to social welfare administration, social services in relation to rural welfare, training of social welfare personnel, child welfare including prevention and treatment of juvenile delinquency in under-developed areas and territories, with a view to enabling both Councils to make such recommendations as may be within their respective jurisdictions to the General Assembly, to the Members of the United Nations and to the specialized agencies concerned, and

PROBLÈMES SOCIAUX DANS LES RÉGIONS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉES

Le Conseil économique et social,

Approuvant la résolution relative aux problèmes sociaux dans les régions insuffisamment développées contenue dans le rapport de la Commission des questions sociales sur sa deuxième session,¹

Invite le Secrétaire général, de concert avec les institutions spécialisées dans les limites de leur compétence et, en ce qui concerne les Territoires sous tutelle, après consultation et avec le concours du Conseil de tutelle afin d'amorcer l'adoption de mesures destinées à améliorer les conditions sociales, à entreprendre immédiatement des études, et à rassembler et à publier des renseignements et des rapports relatifs à l'administration des services sociaux, aux services sociaux dans le domaine rural, à la formation du personnel de service social, à la protection de l'enfance y compris la lutte contre la criminalité juvénile et le traitement des délinquants dans les régions et territoires insuffisamment développés, en vue de permettre aux deux Conseils de faire à l'Assemblée générale, aux Membres des Nations Unies et aux institutions spécialisées intéressées, des recommandations qui pourraient relever de la juridiction de ces deux Conseils;

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session*, page 112.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, page 112.

² Document E/578, Resolution No. 7.

² Voir le document E/578 Rev.1, résolution No 7.

Requests the Social Commission to advise the Secretary-General as to any other social problems which warrant special study and attention.

D

HOUSING AND TOWN AND COUNTRY PLANNING

The Economic and Social Council,

Approving of the principles set forth in the resolution on housing and town and country planning contained in the report of the second session of the Social Commission;¹

Draws the attention of the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East to the importance of giving further consideration to problems of housing in the war-devastated countries;

Suggests to the Secretary-General that he include in his budgetary estimates for 1949 for presentation to the General Assembly provision for not more than two small meetings of experts on particular technical matters in the housing field, and

Requests the Secretary-General, in the light of the widespread interest and activity in housing and town and country planning, to submit a report to the seventh session of the Council outlining in some detail the several activities of the specialized agencies, inter-governmental and non-governmental organizations and subsidiary organs of the Council in this field, and the measures taken thus far toward their co-ordination.

E

ADVISORY COMMITTEE OF THE SOCIAL COMMISSION ON PLANNING AND CO-ORDINATION²

Resolution of 10 March 1948 (document E/767)

The Economic and Social Council

Notes the action of the Social Commission in setting up an Advisory Committee on Planning and Co-ordination;

Draws the attention of the Commission to the action with respect to co-ordination taken by the Council at its sixth session;

Requests the Social Commission to submit to the Council at its seventh session:

¹ See document E/578, resolution No. 8.

² See resolution 128 (VI).

Invite la Commission des questions sociales à signaler au Secrétaire général tout autre problème d'ordre social pouvant mériter une étude et une attention spéciales.

D

LOGEMENT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT DES CAMPAGNES

Le Conseil économique et social,

Approuvant les principes exprimés dans la résolution relative au logement, à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes contenue dans le rapport de la Commission des questions sociales sur sa deuxième session¹,

Attire l'attention de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient sur l'importance que présente la poursuite de l'étude des problèmes du logement dans les régions dévastées par la guerre;

Suggère au Secrétaire général de comprendre dans les prévisions budgétaires pour 1949, qu'il soumettra à l'Assemblée générale, les crédits nécessaires pour un maximum de deux réunions restreintes d'experts en vue d'examiner les questions techniques spéciales se rapportant au logement, et

Invite le Secrétaire général, en raison de l'intérêt et de l'activité qui se manifestent d'une façon générale au sujet du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes, à soumettre à la septième session du Conseil un rapport décrivant d'une façon assez détaillée les diverses activités des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des organes subsidiaires du Conseil dans ce domaine, ainsi que les mesures prises jusqu'ici en vue d'assurer la coordination de ces activités.

E

COMITÉ CONSULTATIF DE PLANIFICATION ET DE COORDINATION DE LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES²

Résolution du 10 mars 1948 (document E/767)

Le Conseil économique et social

Prend acte de la mesure prise par la Commission des questions sociales en instituant un comité consultatif de planification et de coordination;

Attire l'attention de la Commission sur les mesures prises par le Conseil à sa sixième session, en ce qui concerne la coordination;

Invite la Commission des questions sociales à présenter au Conseil, à sa septième session:

¹ Voir le document E/578/Rev.1, résolution No. 8.

² Voir la résolution 128 (VI).

(a) The proposed work programme of the Commission, arranged in an order of priority;

(b) A statement of those gaps and overlaps with respect to the proposed work programme of the Commission and of other bodies to which the Council should give attention;

(c) Such recommendations as the Commission deems appropriate with respect to solutions concerning specific gaps and overlaps;

(d) An evaluation of the contribution to its work made by the above-mentioned Committee and the need for re-establishing it in the future.

F

QUESTION OF CONSULTATION WITH THE INTERNATIONAL PENAL AND PENITENTIARY COMMISSION

*Resolution of 10 March 1948
(document E/771)*

The Economic and Social Council,

Having approved in its resolution 43 (IV) of 29 March 1947 the action of the Social Commission in not giving effect to the Council's request that the Commission should consult with the International Penal and Penitentiary Commission, so long as that Commission has not severed its relations with the Franco Government,

Taking note of the statement in the report of the Social Commission's second session (document E/578, page 24) and the legal opinion advanced by the Secretary-General that the Spanish Government is not now a member of the IPPC (document E/AC.7/66),

Requests the Social Commission to undertake consultations with the IPPC provided and so long as the Franco Government is not readmitted to membership of the Commission;

Draws the attention of the Social Commission to the Secretary-General's recommendation that to acquire effective control of admissions and of the right to expel members the IPPC should give consideration to the question of revising its constitutional regulations, and that the above-mentioned consultations should include consideration of such revision;

Requests the Social Commission to report to the Council at its seventh session on the result of these consultations and on how international activities in the field of prevention of crime and the treatment of offenders can best be carried out.

a) Le programme de travail envisagé par la Commission, présenté par ordre de priorité;

b) Un énoncé des lacunes et chevauchements auxquels le Conseil devrait prêter attention, entre le programme de travail qu'envisage la Commission et celui d'autres organes;

c) Les recommandations que la Commission juge utile de faire sur les moyens de supprimer des lacunes et des chevauchements déterminés;

d) Une appréciation de la contribution que le Comité mentionné ci-dessus a apportée à ses travaux et de la nécessité de le rétablir ultérieurement.

F

QUESTION DES CONSULTATIONS AVEC LA COMMISSION INTERNATIONALE PÉNALE ET PÉNITENTIAIRE

*Résolution du 10 mars 1948
(document E/771)*

Le Conseil économique et social,

Ayant approuvé, dans sa résolution 43(IV) du 29 mars 1947, la Commission des questions sociales de n'avoir pas donné suite à la demande du Conseil touchant les consultations avec la Commission internationale pénale et pénitentiaire, tant que cette Commission n'aura pas rompu ses relations avec le Gouvernement de Franco,

Prenant acte de la déclaration contenue dans le rapport de la Commission des questions sociales sur sa deuxième session (document E/578, pages 35 et 36) et de l'avis juridique émis par le Secrétaire général, suivant lequel le Gouvernement espagnol n'est pas actuellement membre de la Commission internationale pénale et pénitentiaire (document E/AC.7/66),

Invite la Commission des questions sociales à entamer des consultations avec la Commission internationale pénale et pénitentiaire à condition que le Gouvernement de Franco ne soit pas readmis comme membre de la Commission et tant qu'il n'y sera pas readmis;

Attire l'attention de la Commission des questions sociales sur la recommandation du Secrétaire général, d'après laquelle, pour acquérir un contrôle effectif des admissions, de même que le droit d'exclure des membres, la Commission internationale pénale et pénitentiaire devrait étudier la question de la révision de son règlement constitutionnel, et les consultations mentionnées ci-dessus devraient avoir, entre autres objets, celui d'étudier cette révision;

Invite la Commission des questions sociales à faire rapport au Conseil, à sa septième session, sur le résultat de ces consultations, et sur les meilleures méthodes à employer dans le domaine international en matière de lutte contre le crime et de traitement des délinquants.